



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2791  
16 février 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2791<sup>e</sup> SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 16 février 1988, à 10 h 30

Président : M. WALTERS

(Etats-Unis d'Amérique)

Membres :

Algérie  
Allemagne, République fédérale d'  
Argentine  
Brésil  
Chine  
France  
Italie  
Japon  
Népal  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Sénégal  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques  
Yougoslavie  
Zambie

M. ACHACHE  
M. VERGAU  
M. DELPECH  
M. ALLENCAR  
M. LI Luye  
M. BLANC  
M. BUCCI  
M. KAGAMI  
M. RANA  
  
M. BIRCH  
M. SARRE  
  
M. BELONOGOV  
M. PEJIC  
M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 55.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Etant donné que c'est la première fois que j'assume la présidence à la suite de mon prédécesseur, je voudrais d'emblée féliciter le Président sortant, sir Crispin Tickell, pour la façon remarquable et extrêmement compétente dont il a présidé les délibérations du Conseil de sécurité.

J'aimerais également souhaiter chaleureusement la bienvenue au nouveau Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kideo Kagami. Ma délégation se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec lui.

EXPRESSIONS DE CONDOLEANCES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, au nom du Conseil et en mon nom personnel, exprimer mes profondes condoléances à l'occasion du décès prématuré de S. E. Mme Nora Astorga Gadea, Représentante permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Gouvernement et au peuple du Nicaragua ainsi qu'à la famille endeuillée. Elle a lutté contre une terrible maladie jusqu'au bout, avec dignité et courage. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en disant qu'elle nous manquera beaucoup.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'ordre du jour provisoire de la présente séance figure dans le document S/Agenda/2791 dont le Conseil est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'ordre du jour est adopté.

Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La délégation soviétique voudrait déclarer que l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de sécurité de la question de la destruction de l'appareil sud-coréen ne lui semble pas utile. Nous partageons l'opinion largement répandue selon laquelle le document présenté par la Corée du Sud ne peut servir de point de référence à un débat au Conseil, étant donné son caractère tendancieux et les assertions sans fondement qu'il contient.

M. Belonogov (URSS)

A notre avis, l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité risque bien d'avoir des répercussions négatives sur la situation dans la péninsule Coréenne, déjà suffisamment tendue.

Nous aimerions que notre position soit reflétée dans le compte rendu de la réunion du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La déclaration du représentant de l'Union soviétique figurera dans le compte rendu officiel du Conseil. Un autre membre du Conseil désire-t-il prendre la parole?

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 10 FEVRIER 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR L'OBSERVATEUR PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DE COREE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19488)

LETTRE DATEE DU 10 FEVRIER 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU JAPON AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19489)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre dans laquelle il demande que sa délégation soit invitée à participer au débat du Conseil, sans droit de vote, conformément à l'Article 32 de la Charte. Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter la République populaire démocratique de Corée à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions de l'Article 32 de la Charte.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Pak (République populaire démocratique de Corée) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur l'avant-dernier paragraphe d'une lettre en date du 10 février 1988 de l'Observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/19488), par laquelle il demande que le représentant du Gouvernement de la République de Corée soit invité par le Conseil de sécurité à participer à la discussion, conformément à l'Article 32 de la Charte. Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter la République de Corée à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions de l'Article 32 de la Charte.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Choi (République de Corée) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui en réponse à une demande contenue dans des lettres, en date du 10 février 1988, adressées au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19488) et par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19489).

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/19458, lettre datée du 26 janvier 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/19492, lettre datée du 10 février 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/19493, lettre datée du 9 février 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, à qui je donne la parole.

M. CHOI (République de Corée) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais vous remercier et remercier les autres membres du Conseil de sécurité d'avoir invité ma délégation à participer au débat du Conseil. Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous sommes certains que, grâce à vos remarquables qualités de chef, nos délibérations seront fructueuses. Nous vous souhaitons plein succès dans l'exécution de vos importantes responsabilités.

Lorsque j'étais observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies avant d'assumer mes fonctions actuelles, mon désir le plus cher était d'avoir l'occasion d'intervenir devant cette auguste instance sur la contribution éventuelle que pourrait apporter la République de Corée au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Mais, aujourd'hui, c'est le coeur lourd que j'interviens ici au sujet de l'incident tragique qui, soudainement, a scandalisé, atterré et révolté le peuple coréen en cet après-midi paisible de dimanche 29 novembre de l'an dernier. Comme le monde le sait très bien maintenant, un appareil de la compagnie Korean Air,

M. Choi (Rép. de Corée)

effectuant le vol de Bagdad à Séoul, a explosé en vol au-dessus de la mer d'Andaman, au large des côtes de la Birmanie, vers 14 h 5 (heure locale), le 29 novembre 1987. Les 115 passagers et les membres de l'équipage, dont un ressortissant indien et un ressortissant libanais, ont été tués. Il est particulièrement triste et affligeant que les victimes aient été en majorité des jeunes travailleurs coréens qui rentraient chez eux après avoir travaillé pendant des années dans des projets de construction et de développement au Moyen-Orient. Se trouvaient également dans l'appareil un de nos collègues diplomates, le consul général de Corée à Bagdad, et sa femme.

Je ne peux qu'espérer que nos débats contribueront à atténuer la douleur et la colère des familles endeuillées et leur montreront que leurs bien-aimés ne sont pas morts en vain.

La communauté internationale, et particulièrement mon pays, tourne toute son attention vers le Conseil de sécurité alors qu'il commence à examiner cet acte horrible de terrorisme. Mon gouvernement a décidé de porter cet incident à l'attention du Conseil de sécurité pour les raisons suivantes :

Tout d'abord, la destruction d'un aéronef civil par un acte de terrorisme d'Etat fait peser une grave menace non seulement sur la sécurité de l'aviation civile internationale mais également sur la paix et la sécurité internationales. Travailleurs et hommes d'affaires, fonctionnaires et diplomates, tous confient leur vie aux ailes des aéronefs civils. Une fois à l'intérieur de l'appareil, présidents et rois sont aussi vulnérables que les touristes. C'est pourquoi toute menace terroriste émanant d'un Etat à la vie de ces passagers comporte naturellement des risques pour la paix et la stabilité mondiales.

Deuxièmement, ce n'est pas la première fois que la Corée du Nord lance une attaque terroriste contre la République de Corée. La Corée du Nord a maintenant clairement montré son comportement destructif. Encore vivace dans notre mémoire est l'incident qui s'est produit en 1983 à Rangoon. Je veux parler de l'attentat à la bombe qui visait à tuer le Président de la République de Corée pendant la visite officielle qu'il effectuait en Birmanie. L'attentat a coûté la vie à 16 hauts fonctionnaires de la Corée, y compris le Premier Ministre adjoint, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre du commerce et de l'industrie, le Ministre de l'énergie et des ressources et le Secrétaire général du Président.

M. Choi (Rép. de Corée)

Les conclusions officielles de l'enquête du Gouvernement birman, selon lesquelles :

"les auteurs de cet attentat étaient des Coréens du Nord qui agissaient sur instructions du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée" ont conduit à l'annulation de la reconnaissance de la Corée du Nord par la Birmanie et à la fermeture de l'ambassade de la Corée du Nord en Birmanie.

Deux des trois officiers de l'armée de la Corée du Nord qui avaient perpétré cet attentat ont été capturés vivants. Après avoir été traduits en justice devant les tribunaux birmans, l'un a été exécuté et l'autre, qui avait avoué, a été condamné à la prison à vie, et il purge encore sa peine en Birmanie.

Troisièmement, la Corée du Nord n'a montré aucun signe de changement dans son utilisation constante du terrorisme international comme instrument de sa politique nationale. Non seulement elle prétend que sa participation dans l'attentat à la bombe en Birmanie et dans les actes de sabotage contre l'appareil de la KAL a été fabriquée de toutes pièces, mais encore elle prétend que c'est la République de Corée qui a commis ces crimes.

M. Choi (Rép. de Corée)

Les mensonges absurdes de la Corée du Nord ne nous troublent pas outre mesure, car les faits parlent d'eux-mêmes et personne n'ajoutera foi à ses allégations. Pareille falsification de la vérité est dangereuse en ce sens qu'elle atteste d'une absence totale de remords ou de scrupules.

Ces accusations suscitent la crainte que la Corée du Nord ne répète ses actes de terrorisme à l'avenir. En portant cette question devant le Conseil, la République de Corée espère dissuader la Corée du Nord de se livrer à d'autres actes de terrorisme international.

Quatrièmement, en se livrant à cet acte de sabotage contre un avion civil, la Corée du Nord visait à troubler les prochains jeux Olympiques de Séoul qui seront une véritable fête de la paix et de l'harmonie pour l'humanité.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/19488 contenant les "Conclusions de l'enquête menée par le Gouvernement de la République de Corée à propos de la destruction de l'avion de ligne (Vol Korean Air 858)". Au nom de mon gouvernement, je tiens à dire combien nous sommes reconnaissants aux Gouvernements du Japon, de Bahreïn, de l'Autriche et d'autres encore pour leur précieuse coopération dans cette enquête.

Ce document donnant un compte rendu détaillé de l'incident, je me limiterai à ajouter quelques détails importants et à souligner les conclusions-clefs de l'enquête.

Lorsque le vol 858 a disparu après avoir communiqué pour la dernière fois, aux alentours de 14 h 5 le 29 novembre, avec la tour de contrôle de Rangoon, le Gouvernement coréen et la compagnie Korean Air se sont livrés à une évaluation générale de la situation et ont immédiatement commencé les recherches pour retrouver l'appareil. Il y avait plusieurs hypothèses, y compris un acte de sabotage de la part de terroristes. Les Gouvernements de la Birmanie, de la Thaïlande, de l'Inde et d'autres pays proches du lieu où l'avion aurait pu s'écraser nous ont apporté leur plein concours dans nos recherches.

Par ailleurs, les autorités chargées de l'enquête ont entrepris d'examiner l'identité des passagers à bord de l'aéronef, notamment ceux qui avaient débarqué à Abou Dhabi, première escale de ce vol.

Au cours de ce processus, nos soupçons se sont portés sur deux Japonais ayant pour noms Shinichi Hachiya et Mayumi Hachiya. Ils ont éveillé nos soupçons pour les raisons suivantes. Sur les formulaires d'entrée, ils n'ont inscrit que leurs



M. Choi (Rép. de Corée)

prénoms : "Schinichi" et "Mayumi", contrairement à l'habitude qu'ont les touristes japonais de n'indiquer que leurs noms de famille. D'autre part, ils ont utilisé le vol 858 de la compagnie Korean Air de Bagdad à Abou Dhabi, ce qui les a obligés à attendre de trois à six heures aux aéroports en tant que passagers en transit alors que Bahreïn, leur destination prévue, aurait plus facilement pu être rejoint par un vol direct Bagdad via Amman. Enfin, ils ont quitté précipitamment leur hôtel à Bahreïn quand ils ont été contactés au sujet de la disparition de l'avion.

Fort de ces soupçons, l'ambassade de Corée à Bahreïn a immédiatement procédé à une vérification de leurs passeports avec l'ambassade japonaise pour découvrir qu'il s'agissait de faux. Les autorités bahreïnites en ont été informées et elles ont appréhendé à l'aéroport les deux suspects qui y accomplissaient les formalités de sortie.

Alors qu'ils étaient retenus à l'aéroport pour y être interrogés, ils ont tenté de se suicider en prenant du cyanure, renforçant les soupçons quant à leur participation à l'attentat à la bombe contre l'appareil. "Shinichi Hachiya" est mort en quelques heures, mais la jeune femme - "Mayumi Hachiya" - a survécu et a été hospitalisée.

Immédiatement après cette tentative de suicide, le Gouvernement de la République de Corée a commencé à sérieusement soupçonner un acte de terrorisme commis par des agents secrets nord-coréens. C'est ainsi qu'il a dépêché une équipe d'experts chargée d'enquêter à Bahreïn.

Par la suite, mon gouvernement a, sur la demande du Gouvernement de Bahreïn, dépêché un envoyé extraordinaire afin que les suspects soient remis à la République de Corée, expliquant qu'il y avait tout lieu de penser qu'il s'agissait d'agents secrets nord-coréens, car le mode de suicide par absorption de poison était identique à celui utilisé habituellement par les agents secrets nord-coréens tandis que le poison était le même que celui qu'avaient sur eux les agents secrets nord-coréens capturés dans le passé.

Notre requête était également motivée par le fait que Bahreïn et la République de Corée sont parties à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile.

L'enquête a véritablement commencé lorsque les autorités bahreïnites ont accepté de remettre "Mayumi Hachiya", le corps de "Shinichi Hachiya" et toutes les preuves recueillies à la République de Corée.

M. Choi (Rép. de Corée)

Epuisée et subissant le contre-coup de l'absorption de poison, la suspecte a passé au lit les quelques jours qui ont suivi son arrivée à Séoul, le 15 décembre. Une fois remise, elle a refusé de répondre à toute question qui lui était posée en coréen. Elle a prétendu être Chinoise, écrivant par exemple des poèmes chinois.

Avec le passage du temps, toutefois, elle est devenue de plus en plus agitée, disant un peu plus tard que ce qu'elle voyait de la vie en Corée du Sud à la télévision et dans les rues de Séoul était complètement différent de ce qu'on lui avait fait croire. Elle a commencé à réaliser que ce qu'on lui avait dit lorsqu'elle vivait dans le Nord était totalement faux.

Il lui apparaissait enfin qu'elle avait été exploitée, qu'on avait fait d'elle un instrument au service des activités terroristes nord-coréennes.

Vers 17 heures, le 23 décembre, soit huit jours après son arrivée à Séoul, elle s'est soudain jetée dans les bras d'une enquêteuse et, parlant coréen pour la première fois, a déclaré : "Pardonnez-moi. Je suis désolée." Après quoi elle a, de son plein gré, fait une confession détaillée en coréen.

J'aimerais à présent faire un résumé chronologique des événements, dont la reconstitution a été rendue possible par la confession de Kim Hyon-hui.

Le 12 novembre 1987, les deux terroristes ont quitté l'aéroport Sunan, à Pyongyang, vers 8 h 30 du matin à bord d'un avion nord-coréen. Ils voyageaient avec deux fonctionnaires nord-coréens. Ils sont arrivés à l'aéroport de Moscou dans la soirée, aux alentours de 18 heures.

Puis ils ont quitté Moscou pour Budapest à minuit le même jour avec Aeroflot et sont arrivés à Budapest tôt le lendemain matin. A Budapest, ils ont passé cinq nuits et six jours dans la maison d'un fonctionnaire nord-coréen chargé de l'orientation.

Le 18 novembre, les deux agents ont quitté Budapest pour Vienne en voiture. Après avoir franchi la frontière autrichienne, le fonctionnaire nord-coréen chargé de l'orientation qui les avait accompagnés depuis Budapest leur a remis deux faux passeports japonais revêtus de faux tampons de sortie. Ainsi, les deux agents venus de Pyongyang, en Corée du Nord, ont été transformés en ressortissants japonais : un père et sa fille nommés respectivement Shinichi Hachiya et Mayumi Hachiya.

M. Choi (Rép. de Corée)

Arrivés à Vienne, les deux agents sont descendus à l'hôtel Amparkring, chambre 603. Se faisant passer pour des touristes, ils ont acheté des billets au bureau d'Austrian Airlines pour effectuer le trajet Vienne-Belgrade-Bagdad-Abou Dhabi-Bahreïn. Pour le tronçon Bagdad-Abu Dhabi, ils avaient une réservation sur le vol Korean Air 858. Le lendemain, ils ont également acheté des billets pour effectuer le tronçon Abu Dhabi-Rome, via Amman, sur Alitalia, pour fuir une fois leur mission accomplie.

M. Choi (Rép. de Corée)

Le 23 novembre, ils ont quitté Vienne à bord d'un avion d'Austrian Airlines et sont arrivés à Belgrade, où il sont descendus à l'hôtel Metropolitan, chambre 811. Au cours de leur visite de la ville, ils ont de nouveau acheté des billets d'avion, étendant cette fois leur chemin d'évasion de Rome à Vienne, sur Austrian Airlines.

Dans la soirée du 27 novembre, à leur hôtel, ils ont reçu de deux agents arrivés à Belgrade par le train en provenance de Vienne, une bombe à retardement cachée dans un poste de radio Panasonic de fabrication japonaise et de l'explosif liquide dissimulé dans une bouteille d'alcool.

Le 28 novembre, ils ont quitté Belgrade par Iraqi Airways et sont arrivés à l'aéroport de Bagdad vers 20 h 30. Ils ont attendu dans la salle de transit pendant près de trois heures, et 20 minutes avant l'heure prévue pour le départ de leur vol, le plus âgé des deux agents a programmé la bombe pour qu'elle explose neuf heures plus tard.

Ensuite, ils sont montés à bord de l'appareil de Korean Air, vol 858 - cible de leur opération - qui a décollé vers 23 h 30. Ils ont déposé les explosifs dans le porte-bagages au-dessous de leurs sièges, 7B et 7C, et après trois heures de vol, ont débarqué à l'aéroport d'Abou Dhabi.

Le vol 858 a poursuivi son trajet vers Bangkok et on pense que l'avion a explosé en vol vers 14 h 5, heure coréenne, le 29 novembre, soit neuf heures après que la bombe à retardement avait été programmée et juste après l'envoi par le pilote d'un message radio à la tour de contrôle de Rangoon alors qu'il survolait la mer d'Andaman. Le message disait, "Arrivée prévue à Bangkok à l'heure. Heure et position normales."

Entre-temps, à Abou Dhabi, les deux terroristes n'ont pas utilisé le chemin d'évasion prévu, Abou Dhabi-Amman-Rome, par suite de complications imprévues avec les autorités de l'aéroport d'Abou Dhabi au sujet de visas et ils ont dû prendre un vol pour Bahreïn avec les billets achetés à Vienne.

A Bahreïn, ils ont acheté des billets Bahreïn-Amman-Rome en échange des billets non utilisés Abou Dhabi-Amman-Rome. Quelques minutes seulement avant l'heure prévue du départ pour Amman, ils ont été arrêtés par les autorités de l'aéroport de Bahreïn.

Tels sont les faits établis par l'enquête effectuée par le Gouvernement de la République de Corée.

M. Choi (Rép. de Corée)

Ces faits sont étayés par la confession faite librement par la femme identifiée comme étant Kim Hyon-hui, et également par les preuves importantes qui ont déjà été présentées au Conseil.

Il a été révélé que les coupables de la destruction de l'appareil de la KAL 858 étaient deux agents secrets nord-coréens prétendant être des ressortissants japonais, et utilisant les noms japonais de Shinichi Hachiya et Mayumi Hachiya. Le vrai nom du chef de l'équipe, Shinichi Hachiya, qui s'est tué à l'aéroport de Bahreïn, s'est avéré être Kim Sung-il, agent spécial du Service de renseignements, Comité central du Parti du travail nord-coréen. Mayumi Hachiya, qui continue de faire l'objet d'une enquête, est en vérité Kim Hyon-hui, autre agent spécial du service de renseignements que je viens de mentionner.

Si parmi les membres réunis autour de cette table, certains éprouvent des doutes quant à la véracité de la confession faite par cet agent nord-coréen, Kim Hyon-hui, mon gouvernement est prêt à leur donner accès à toutes les preuves disponibles, et même à les autoriser à s'entretenir avec cette femme, ce qui, j'en suis sûr, confirmerait que sa confession a été faite librement et de plein gré.

Le 15 janvier 1988, le Gouvernement de la République de Corée a exigé catégoriquement que la Corée du Nord présente des excuses pour cette destruction, qu'elle punisse les responsables directs et qu'elle donne la garantie qu'une telle attaque terroriste ne se répétera pas.

La réponse nord-coréenne à notre demande a été, comme je l'ai déjà dit, une perversion totale de la vérité. Ils prétendent que l'incident est de notre propre fabrication et que c'est la République de Corée qui a procédé à la destruction de l'appareil.

Le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la Corée du Nord a déclaré le 25 janvier 1988 qu'il s'agissait d'"une machination ourdie par les fantoches sud-coréens eux-mêmes".

Récemment, ils ont même fait une autre allégation inique selon laquelle nous, la République de Corée, avons orchestré cette intrigue pour exercer une influence sur la campagne des élections présidentielles qui était en cours à ce moment-là. Si cet argument est avancé sérieusement - comme cela semble être le cas - c'est une insulte à l'intelligence humaine. C'est tellement absurde que cela ne mérite

M. Choi (Rép. de Corée)

aucune réponse. Néanmoins, ce sont là des allégations sinistres aux implications funestes. Comme nous l'avons déjà signalé, nous voudrions attirer l'attention sur le danger évident de voir la Corée du Nord répéter ses actes terroristes dans l'avenir.

Jusqu'à présent, plus de 60 Etats Membres des Nations Unies et un certain nombre d'organisations internationales, y compris la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne, ont marqué leur indignation et leur profonde préoccupation en condamnant l'acte de terrorisme nord-coréen dans les termes les plus catégoriques. La Corée du Nord ne doit nullement se bercer de l'illusion que ceux qui gardent le silence approuvent ses actes de terrorisme. De nouveaux pays s'associeront à ceux qui ont demandé à la Corée du Nord de rendre des comptes d'une façon ou d'une autre sur cet acte méprisable de terrorisme. De nombreux pays ont déjà imposé des sanctions contre la Corée du Nord, notamment sous forme de rupture de relations diplomatiques. En effet, c'est par son propre fait que la Corée du Nord est devenue un hors-la-loi, un paria international dans le monde civilisé.

L'attention que le Conseil de sécurité des Nations Unies porte à cet incident est à la fois opportune et utile. Ma délégation espère que l'examen par le Conseil de l'incident de la destruction de l'appareil de la KAL contribuera à dissuader la Corée du Nord d'entreprendre de nouveaux actes de terrorisme. Comme Kim Hyon-hui, l'agent nord-coréen repentí l'a dit : "J'espère qu'il n'y aura pas d'autres incidents insensés de ce genre, qui prennent des innocents pour victimes."

Depuis 20 ans, la République de Corée a fait beaucoup d'efforts pour réduire la tension et renforcer la paix sur la péninsule Coréenne, en vue de permettre la réunification éventuelle de cette nation divisée. C'est dans ce contexte que doivent s'inscrire la proposition de la République de Corée de réunir une conférence au sommet entre les deux parties de la Corée et d'autres initiatives de dialogue qui ont été avancées depuis 1981. Malgré la politique de rejet de la Corée du Nord, nous avons toujours poursuivi une politique de pourparlers directs entre le Nord et le Sud, sur la base du principe de l'autodétermination nationale. La proposition que j'ai faite moi-même lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères du Nord et du Sud, à l'ordre du jour non limité, n'est que le reflet de notre politique habituelle. Malheureusement, la Corée du Nord non seulement a repoussé chacune des propositions que nous avons faites, mais y a répondu en détruisant par un acte de terrorisme inhumain notre appareil civil.

M. Choi (Rép. de Corée)

Notre politique ouverte, énoncée en 1973, nous a gagné un vaste appui international. L'amélioration de nos relations avec les pays socialistes et leur participation aux jeux Olympiques de Séoul contribueront certainement à réduire encore la tension sur la péninsule Coréenne et à accélérer la tendance naissante d'un rapprochement entre l'Est et l'Ouest.

M. Choi (Rép. de Corée)

Je voudrais saisir cette occasion pour dire clairement, une fois de plus, devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies que la République de Corée poursuivra fermement sa politique de dialogue et de paix afin de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité dans cette région du monde.

Comme les membres du Conseil le savent, les XXIVe jeux Olympiques d'été auront lieu à Séoul au mois de septembre prochain. A l'heure actuelle, un nombre record de 161 Etats ont présenté leur demande de participation au Comité international des jeux Olympiques. Nous sommes fermement persuadés que les jeux Olympiques de Séoul seront un grand festival de la paix et de l'unité pour l'humanité tout entière.

Le Gouvernement de la République de Corée a déjà accepté la proposition du Comité international des jeux Olympiques de permettre à la Corée du Nord d'organiser cinq événements sportifs à Pyongyang, dans l'espoir sincère de mettre un terme à l'affrontement entre la Corée du Sud et la Corée du Nord et de créer ainsi une atmosphère plus propice à la réconciliation nationale.

Le Gouvernement et le peuple de la République de Corée sont décidés à répondre aux espérances de la communauté internationale en assurant le succès des jeux Olympiques de 1988.

Qu'il me soit permis de rassurer les membres du Conseil que les portes de nos villes et de nos coeurs restent ouvertes à la participation de la Corée du Nord aux prochains jeux Olympiques, et qu'elles resteront ouvertes tant que cela sera possible.

Avant de terminer, je voudrais adresser quelques observations à la délégation de la Corée du Nord.

Nous, peuple de la Corée du Sud comme de la Corée du Nord, avons la même culture, utilisons la même langue et partageons une histoire ancienne et un patrimoine national. Nous chérissons tous le vieux dicton coréen selon lequel "Le sang est plus épais que l'eau".

La cause de la paix et de la prospérité et la nécessité de la réconciliation nationale font passer au second plan la tristesse et la colère qu'éprouvent à l'heure actuelle les Coréens du Sud. Le sentiment séculaire de fraternité doit l'emporter sur tout penchant à la haine.



M. Choi (Rép. de Corée)

Même si le sort nous a divisés, et divisés profondément, ne permettons pas que notre division nationale serve d'excuse à la perpétuation de la haine. Ne transformons pas notre tragédie nationale en malédiction nationale, mais transformons-la en un renouvellement et une réaffirmation de notre nation commune.

C'est dans ce contexte que je prie vivement le régime de la Corée du Nord d'entendre la vive condamnation de ses actes terroristes proférée par la communauté internationale, de répondre positivement aux exigences légitimes présentées par mon gouvernement le 15 janvier 1988 et de renoncer au terrorisme une fois pour toutes en tant qu'instrument de politique d'Etat.

Ce n'est qu'en prenant de telles mesures que la Corée du Nord pourra contribuer positivement à la paix et à la stabilité dans la péninsule Coréenne et à la réunification, en fin de compte, de notre nation divisée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République de Corée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. KAGAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier très sincèrement des aimables paroles de bienvenue que vous m'avez adressées à l'occasion de mon entrée en fonctions en ma qualité de représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies. Avec votre coopération précieuse et celle de mes collègues autour de cette table, j'espère pouvoir m'acquitter honorablement de mes fonctions en tant que membre du Conseil.

Je voudrais aussi vous dire combien je suis heureux de vous voir présider les réunions du Conseil de sécurité pendant le mois de février. Au cours des consultations officieuses que vous avez menées la semaine dernière, j'ai été vraiment impressionné par l'efficacité avec laquelle vous avez dirigé nos travaux, et je suis heureux de savoir que les délibérations officielles du Conseil bénéficieront grandement de la sagesse, de l'expérience et des talents dont vous avez déjà fait preuve.

En même temps, au nom de ma délégation, je voudrais exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. sir Crispin Tickell, pour la façon superbe dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de janvier. Bien que je n'aie pas eu le privilège d'être ici pendant sa présidence, j'attends avec intérêt de travailler à ses côtés au Conseil de sécurité et dans d'autres instances des Nations Unies.

M. Kagami (Japon)

La destruction de l'appareil de la KAL effectuant le vol 858 le 29 novembre de l'année dernière a coûté la vie à 115 passagers et membres de l'équipage innocents. Des incidents de ce type ne doivent pas se reproduire. Le Japon espère qu'au cours de ces délibérations, les membres du Conseil de sécurité examineront de très près les faits relatifs à cet incident et, partageant les vues et préoccupations du Japon, coopéreront pour dénoncer et rejeter cet acte et feront tout pour empêcher que des actes similaires ne se reproduisent à l'avenir.

Le Japon a demandé la réunion du Conseil de sécurité en particulier pour les deux raisons suivantes.

D'abord, je voudrais appeler l'attention sur le fait que le Japon a été également victime de cet incident, car les agents nord-coréens ont prétendu être des ressortissants japonais. Ainsi, si Kim Hyon-hui, l'un d'entre eux, avait réussi dans sa tentative de suicide et si sa fausse identité n'avait pas été dévoilée, le monde aurait pu avoir l'impression que la destruction de l'avion de ligne coréen, qui a coûté la vie à 115 personnes, avait été provoquée par des ressortissants japonais. Cet incident aurait alors nui aux relations que le Japon entretient avec la République de Corée. Cet incident doit être condamné en tant que tentative faite pour attiser les tensions dans les relations internationales en Asie de l'Est et mettre en danger la paix et la sécurité de la région.

Deuxièmement, il faut signaler que cet incident constitue un acte terroriste organisé par la Corée du Nord. Après avoir procédé à une enquête très approfondie, comprenant des dépositions de Kim Hyon-hui, le Gouvernement de la République de Corée, qui a été la principale cible de cet incident, a abouti à la conclusion que l'appareil de la KAL effectuant le vol 858 a été détruit par des agents nord-coréens agissant sur les ordres des autorités nord-coréennes. Le Gouvernement du Japon a également réuni des preuves qui confirment ces conclusions, et il est convaincu que l'explosion a été provoquée par des agents de la Corée du Nord.

Des actes terroristes de ce type constituent une grave violation du droit international et menacent la paix et la sécurité internationales. De toute évidence, ils sont inexcusables.

Parmi les faits qu'il a obtenus directement, le Gouvernement du Japon aimerait souligner les deux points suivants.

M. Kagami (Japon)

Tout d'abord, juste après la disparition de l'appareil de la KAL effectuant le vol 858, les ambassades japonaises locales ont vérifié la liste des passagers de ce vol et ont constaté qu'un homme et une femme que l'on croyait être japonais avaient embarqué à bord de l'avion à Bagdad et débarqué à Abou Dhabi. Après vérification des demandes de passeport et des documents pertinents archivés au Japon, on s'est aperçu que le passeport de la femme était un faux. Sur la base de cette conclusion, et avec la coopération des autorités de Bahreïn, des fonctionnaires du Gouvernement japonais ont suivi le couple. Conformément à la demande du Japon, les autorités locales ont arrêté ce couple à l'aéroport de Bahreïn au moment où il se préparait à quitter le pays. Lors de son interrogatoire en présence de membres du personnel de l'ambassade du Japon, le couple a tenté de se suicider en avalant des capsules de poison. L'homme est mort, mais la femme a survécu.

A la suite d'une enquête entreprise au Japon sur les passeports de ce couple, il s'est avéré que M. Shinichi Hachiya, dont le nom figurait sur le passeport en possession de l'homme arrêté, se trouvait en fait au Japon. M. Hachiya a été interrogé et il a été vérifié qu'il avait obtenu son passeport à la demande de quelqu'un que les autorités japonaises ont identifié comme étant un agent nord-coréen et qu'il l'avait prêté à cette personne pendant une dizaine de jours.

M. Kagami (Japon)

Premièrement, selon son propre témoignage, Kim Hyon-hui avait en juillet 1984 reçu pour instructions de se faire faire une photo de passeport dans une "pension" de Pyongyang et avait en août signé un faux passeport. D'après les experts japonais qui les ont examinés les passeports étaient si bien imités qu'ils ne pouvaient être que l'oeuvre d'un groupe de faussaires organisés.

Deuxièmement, le Gouvernement japonais, après avoir fait interroger Kim Hyon-hui par ses propres fonctionnaires, a acquis la conviction que son témoignage, selon lequel elle avait fait exploser l'appareil de la KAL effectuant le vol 858, sur ordre de la Corée du Nord, avait été fourni de plein gré et qu'il était parfaitement digne de foi. En outre, la crédibilité de son témoignage est renforcée par le fait que les pays intéressés ont confirmé les détails qu'elle a fournis en ce qui concerne les voyages qu'elle a effectués avec son compagnon en vue de préparer l'attentat à la bombe contre l'avion.

Pour montrer son opposition catégorique au terrorisme international et pour être sérieusement en garde contre toute répétition de tels actes, le Gouvernement japonais a pris récemment certaines mesures qui limitent les contacts et les visites entre le Japon et la Corée du Nord. Le Japon espère que ces mesures seront interprétées comme il convient par la communauté internationale.

Arrêtons-nous un moment pour rappeler les efforts faits par la communauté internationale pour empêcher le terrorisme. Le Japon, pour sa part, a adopté depuis longtemps la position selon laquelle les actes de terrorisme commis contre des aéronefs ou tous autres actes de terrorisme, sans égard à leurs motifs ou à leur but, sont des actes qui portent atteinte à la paix et à l'ordre mondiaux. Les actes de terrorisme doivent être condamnés et rejetés par la communauté internationale dans les termes les plus énergiques. Au cours des dernières années, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 40/61 et 42/159, qui condamnent comme criminelles toutes les formes de terrorisme. En outre, l'Organisation de l'aviation civile internationale a pris des mesures effectives pour prévenir les actes de terrorisme contre l'aviation civile. Il est extrêmement regrettable que de tels actes de terrorisme, qui provoquent la perte de nombreuses vies humaines innocentes, continuent néanmoins d'être commis.

M. Kagami (Japon)

Un Etat qui organise, aide ou approuve de tels actes de terrorisme viole manifestement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et met en danger la paix et la sécurité internationales. En fait, le cadre de coopération tendant à prévenir le terrorisme, qui, après tant d'efforts, est actuellement mis en place par la communauté internationale pourrait être gravement compromis par le non-respect de ces obligations fondamentales.

Si nous ne faisons pas face à de tels actes de terrorisme, la sécurité et l'ordre de l'aviation civile internationale, instaurés principalement grâce aux efforts de l'OACI, risquent d'être anéantis, et la paix et la sécurité internationales seront gravement menacées. Le renouvellement de tels incidents doit être prévenu. Le Conseil de sécurité, dont la principale responsabilité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit prendre l'initiative et mener des débats sérieux sur cet incident pour empêcher que se produisent sur notre planète de tels actes de terrorisme international.

Par ailleurs, le Japon espère sincèrement que tous les membres de la communauté internationale, se fondant sur les travaux qui ont été effectués au cours de nombreuses années dans les diverses instances internationales, et particulièrement aux Nations Unies, s'uniront pour promouvoir la coopération internationale dans la prévention du terrorisme. Comme il a été dit clairement, notamment dans la Déclaration adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale sur le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force, et dans la résolution 42/159 de l'Assemblée générale, la communauté internationale dans son ensemble reconnaît l'effet pernicieux des actes de terrorisme sur les relations entre Etats et la menace qu'ils font peser sur la paix et la sécurité internationales. Maintenant que cette opinion est partagée par tous les Etats, la prévention du terrorisme constitue une tâche urgente pour la communauté internationale.

Le désir de voir les jeux Olympiques, qui auront lieu à Séoul en septembre prochain, se dérouler sans incident est partagé par 5 milliards de personnes. Il est extrêmement regrettable que cet acte de terrorisme se soit produit au moment même où les gouvernements et les peuples de tous les pays coopèrent pour assurer le succès de ces jeux. Le Japon espère que les jeux Olympiques seront couronnés de succès, et il apportera toute l'aide possible pour assurer la sécurité des athlètes et des spectateurs de nombreux pays qui passeront par le Japon pour s'y rendre. Nous espérons que tous les autres pays coopéreront également à cette fin.

M. Kagami (Japon)

Le Gouvernement du Japon espère sincèrement que la communauté internationale, représentée ici, jugera comme il convient les faits qui entourent cet incident et qu'elle lancera un appel énergique à la Corée du Nord pour qu'elle s'abstienne de commettre à nouveau de tels actes criminels.

Enfin, je souhaite en cette occasion exprimer au nom du Gouvernement et du peuple japonais mes condoléances aux familles endeuillées par cet incident.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. PAK (République populaire démocratique de Corée) (interprétation de l'anglais) : La paix dans la péninsule Coréenne est directement liée à la paix et à la sécurité dans le monde, notamment à la sécurité en Asie et dans la région du Pacifique. La division artificielle de la péninsule Coréenne qui existe depuis près de 50 ans, et qui maintient l'état d'armistice depuis près de 40 ans, constitue une source constante de guerre et de tension militaire. La présence de plus de 1 000 armes nucléaires de différents types et de 43 400 soldats américains sur cette petite péninsule ainsi que la conduite chaque année d'exercices militaires extrêmement aventureux et offensifs - avec la participation de plus de 200 000 hommes appartenant aux troupes régulières et d'aéronefs du commandement des forces stratégiques et nucléaires - soulignent une fois de plus la situation extrêmement tendue qui règne en Corée. Cela suscite une grande inquiétude chez le peuple coréen et chez les peuples épris de paix tant dans la région que dans le reste du monde. Compte tenu de cette situation, tout événement fortuit en Corée risque de faire éclater une guerre qui pourrait facilement devenir une guerre mondiale thermonucléaire qui déborderait les frontières de la Corée.

La République populaire démocratique de Corée, mue par un sens de ses responsabilités à l'égard du destin de sa nation et de sa noble mission à l'égard de la paix globale, a présenté de nombreuses propositions de nature à garantir une paix durable dans la péninsule Coréenne et a oeuvré sincèrement à leur réalisation : proposition de conclure un accord de paix entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis et d'adopter une déclaration de non-agression entre les deux parties en Corée; proposition tendant à transformer la péninsule Coréenne en une zone de paix dénucléarisée; proposition tendant à

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

favoriser des pourparlers militaro-politiques de haut niveau entre le Nord et le Sud. Toutes ces propositions ont pour but d'assurer une paix durable dans la péninsule.

Pour relâcher les tensions et éliminer le danger d'une guerre dans la péninsule Coréenne, il convient d'éliminer la confrontation militaire caractérisée et de réaliser un désarmement complet. A cette fin, la République populaire démocratique de Corée a fait en juillet dernier une importante proposition en vue d'une réduction militaire massive dans la péninsule Coréenne et de la tenue entre les parties concernées de négociations multinationales de désarmement sur la question coréenne.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Si la proposition de réduction des armements était mise en oeuvre, les forces armées du nord et du sud de la Corée se trouveraient réduites à 100 000 hommes ou moins en 1992, la péninsule Coréenne serait libérée des forces étrangères et des bases militaires étrangères et la zone démilitarisée le long de la ligne de démarcation militaire serait transformée en couloir de paix complète. Cela éliminerait les causes potentielles d'une nouvelle guerre sur la péninsule Coréenne, amènerait une paix durable et offrirait des perspectives encourageantes de réunification indépendante et pacifique du pays.

Pourtant, jusqu'à présent, nos efforts sincères n'ont pas reçu de réponse positive de la part des Etats-Unis et de la Corée du Sud. La situation sur la péninsule Coréenne ne s'est pas détendue; elle s'est plutôt aggravée.

Les Etats-Unis ont cette année encore décidé de procéder à des manoeuvres militaires conjointes de grande envergure dont le nom codé est "Esprit d'équipe 88", contre la République populaire démocratique de Corée. Les Etats-Unis entendent mobiliser des forces armées de plus de 200 000 hommes dans le cadre de ces manoeuvres militaires conjointes d'"Esprit d'équipe 88", qui auront lieu de février à mai. Les forces armées des Etats-Unis représentent, sur ce nombre, plus de 60 000 hommes alors que les forces armées sud-coréennes représentent plus de 140 000 hommes.

En même temps, les Etats-Unis essaient d'organiser des jeux de stratégie militaire simulant une attaque tous azimuts sur terre, dans l'air et sur mer, en procédant à la mobilisation de différents types de navires de guerre, de porte-avions, etc. Les Etats-Unis ont l'intention de déployer un ou deux porte-avions accompagnés de six à dix escorteurs dans les eaux côtières de la Corée du Sud, d'introduire des navires de guerre d'Okinawa dans les bases aériennes de la Corée du Sud et de mobiliser des bataillons marins amphibies en Corée du Sud à l'occasion des jeux Olympiques.

En ce moment, le monde entier est profondément préoccupé et prévoit que l'année 1988 sera particulièrement tendue et complexe sur la péninsule Coréenne, étant donné la situation interne en Corée du Sud. La présente aggravation de la tension risque de faire de la péninsule l'étincelle qui peut provoquer une nouvelle guerre globale. Nous ne voulons pas connaître une telle situation.



M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Les Nations Unies, étant donné leur objectif de maintenir la paix et la sécurité internationales, devraient examiner comme il se doit la façon de réduire la tension sur la péninsule Coréenne et d'y assurer la paix et la sécurité. Le Conseil de sécurité en particulier aurait dû inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente réunion. Pourtant, à notre grand regret, le Conseil de sécurité discute en ce moment le prétendu incident de la KAL, sujet qui ne relève pas de sa compétence et qui n'est pas crédible.

Etant donné que le prétendu représentant de la Corée du Sud a essayé d'induire en erreur l'opinion publique mondiale, associant l'incident de la KAL à la République populaire démocratique de Corée sans aucun fondement, la délégation de la République populaire démocratique de Corée estime qu'il est de son droit légitime d'énoncer sa position eu égard à cet incident devant le Conseil.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a toujours suivi une politique humaniste, qui confère la plus grande valeur à la souveraineté et à la dignité de l'homme. Partant, la République populaire démocratique de Corée a appliqué une loi interdisant strictement toute violation des droits de l'homme et toute oppression.

La République populaire démocratique de Corée est opposée à tout acte de terrorisme et maintient que la sécurité des avions civils internationaux doit être pleinement garantie. Nous n'avons aucune raison ni aucun motif de détruire un appareil civil sud-coréen. Nous n'avons rien à gagner de la destruction d'un appareil de ligne civile de la Corée du Sud. Nous sommes frères et soeurs, toujours solidaires du peuple de la Corée du Sud. Comment peut-on imaginer que nous aurions pu causer préjudice aux travailleurs sud-coréens qui se trouvaient à bord de l'appareil civil?

Je saisis cette occasion pour énoncer solennellement la position de mon gouvernement selon laquelle la République populaire démocratique de Corée n'a rien à voir avec la disparition de l'appareil Korean Air 858; nous rejetons catégoriquement les prétendues conclusions de l'enquête présentées par les autorités sud-coréennes pour rejeter la responsabilité de l'incident de Korean Air sur la République populaire démocratique de Corée.

L'incident de Korean Air tant monté en épingle par les autorités sud-coréennes n'est rien d'autre qu'un coup de théâtre monté et orchestré par les plus hautes autorités de la Corée du Sud.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Je voudrais saisir cette occasion pour appeler l'attention du Conseil sur la nature véritable de l'incident de la KAL et ce, sur la base d'informations fiables.

Tout d'abord, voici l'historique de cet incident. Celui-ci s'est produit le 29 novembre 1987, mais sa genèse remonte en fait à beaucoup plus loin dans le passé. Comme toutes les affaires bizarres de ce type, l'incident de la KAL est né de la situation politique instable régnant en Corée du Sud. Le mouvement pour la réforme constitutionnelle, qui durait depuis l'année précédente, s'était encore amplifié et transformé en une lutte acharnée contre le Gouvernement à la suite de la mort sous la torture de Pak Jong Chol, affaire qui avait éclaté au début de janvier 1987.

Acculés, les milieux dirigeants attendaient beaucoup de l'importante décision du 13 avril, mais celle-ci n'a fait que mettre le feu aux poudres et déclencher la résistance de toutes les couches sociales, la situation débouchant très vite sur l'insurrection populaire de juin.

Conscients qu'il était difficile de maîtriser la situation par la force brute, les milieux dirigeants ont publié la "Déclaration de Roh Tae Woo du 29 juin", élaborée avec soin à l'instigation de Washington; mais celle-ci a eu pour effet de redoubler les revendications de démocratisation de la majorité de la population et de gagner l'opinion publique à l'idée de réunification.

Pendant les trois mois qu'a duré le mouvement pour la démocratisation, le premier dans l'histoire du mouvement des travailleurs sud-coréens, on a assisté à un âpre affrontement entre deux thèses : l'une favorable à l'alliance du mouvement pour la démocratisation et du mouvement pour la réunification et l'autre favorable à l'unité des masses populaires, qui, au fil des jours, a suscité dans la population un esprit procommuniste et favorable à la réunification nationale.

A ce stade, les milieux dirigeants de Corée du Sud étaient très anxieux de trouver le moyen de maîtriser la situation mais ne parvenaient pas à mettre au point de solution ingénieuse.

Un jour d'août l'année dernière, Roh Tae Woo, a convoqué ses acolytes à un endroit dénommé X Poo et leur a annoncé qu'il fallait prendre d'urgence des mesures pour assurer sans faute la tenue des "élections présidentielles" prévue pour décembre et pour garantir le déroulement sans incident des deux grandes célébrations que seraient, l'année suivante, les jeux Olympiques et le "transfert du pouvoir".

C'est dans ces conditions qu'a été manigancé l'incident de la KAL.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Pendant le conciliabule du mois d'août, l'un des acolytes de Roh Tae Woo, qui avait compris les intentions de celui-ci, a immédiatement donné des ordres stricts à la direction du "Parti Justice et Démocratie" pour que celui-ci prenne d'urgence des mesures.

Les plans mis au point par la direction du "Parti Justice et Démocratie" après plusieurs jours de discussions étaient les suivants : tout d'abord - plan No 1 -, désamorcer la crise en publiant une nouvelle "déclaration de Roh Tae Woo", faisant suite à la "déclaration du 29 juin sur la démocratie", qui avait réussi à calmer les esprits et à neutraliser le mouvement insurrectionnel de juin. Deuxièmement - plan No 2 -, administrer un "remède de choc", susceptible de retourner l'opinion publique.

En un mot, la "déclaration de Roh Tae Woo" était conçue pour gagner le soutien de la population en abandonnant le "plan d'unification pacifique" et en trahissant les aspirations de la nation à la réunification. Le nouveau "remède de choc" devait consister en une tentative d'attentat contre Roh Tae Woo ou en un attentat à la bombe contre les principales installations sportives des jeux Olympiques de 1988, dont la responsabilité serait rejetée sur la Corée du Nord.

Ce plan a immédiatement été présenté à Roh Tae Woo. Après des consultations à ce sujet avec ses acolytes, Roh Tae Woo a obtenu le feu vert de Chon Doo Rwan. Le plan No 1 a été mis en réserve et le plan No 2 a été modifié et complété par de nouveaux détails. L'idée était que, pour modifier le climat préélectoral, il était plus efficace de choquer l'opinion publique nationale par un événement touchant la sécurité nationale qu'en publiant une déclaration de politique générale concernant la réunification.

Le plan No 2 devait être modifié car il était difficile de prouver le lien avec la République populaire démocratique de Corée à la lumière de l'explosion qui s'était produite à l'aéroport Kim Po en 1986, ce qui lui donnait peu de chances d'avoir des répercussions importantes dans le pays et à l'étranger.

C'est pourquoi les complices de Roh Tae Woo ont décidé de déplacer le théâtre des opérations vers un autre pays, où ils seraient assurés d'obtenir sans difficulté l'appui de l'opinion publique et de pouvoir monter de toutes pièces un incident afin de modifier à nouveau leur plan.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Ils se sont inspirés pour cela du "scénario de guerre monté par les Américains contre la Corée du Nord", déjà préparé sur la carte depuis juillet dernier. Ce scénario avait été monté avec la participation de hauts fonctionnaires sud-coréens, de généraux et d'un capitaine de frégate américains en Corée du Sud, de Chon Doo Hwan et Roh Tae Woo. Il s'agissait de sauver la situation en déclenchant une guerre partielle le long de la ligne de cessez-le-feu afin de provoquer une crise en Corée du Sud en prévision des prochains jeux Olympiques de 1988.

En d'autres termes, il était prévu de faire exploser en vol au-dessus de la mer de Corée, en mai de cette année, l'avion transportant le Ministre sud-coréen des affaires étrangères vers le Japon, afin d'avoir un prétexte pour exercer immédiatement des représailles contre le Nord après lui avoir imputé la responsabilité de cet acte.

C'est ainsi qu'a été conçu le scénario de l'accident de la KAL, sur lequel Chon Doo Hwan et Roh Tae Woo étaient d'accord. Pour le mettre à exécution, il a fallu constituer une équipe composée de comparses de Roh Tae Woo, appartenant aux services de sécurité et à la Direction de la sécurité nationale sud-coréens. C'était une équipe secrète, placée directement sous les ordres de Roh Tae Woo. Cette équipe a été formée en tant qu'équipe spéciale, ne relevant ni des services de sécurité ni de la direction de la sécurité nationale. Elle devait rester secrète, et Roh Tae Woo, qui est encore Président du "Parti Justice et Démocratie" n'a qu'un pouvoir administratif limité. C'est sur ces bases que l'équipe a mis au point le "Plan Memo-1".

Selon les informations dont on dispose, le "Plan Memo-1" prévoyait que les "espions du Nord" feraient exploser un avion commercial sur un vol international et donnait les instructions d'exécution ci-après.

Le code était le suivant :

Date : mi-novembre

Ligne : Singapour-Séoul

Objectif : KAL

Le "Plan Memo-1" fournissait en outre des directives opérationnelles et tactiques telles que la composition de l'équipe chargée de faire exploser l'avion, désignant par "R-08" l'agent responsable et l'équipe de couverture chargée d'assurer l'évacuation. Il fournissait aussi des indications détaillées sur la

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

manière de répandre les informations et sur les mesures à prendre après coup, telles que l'annonce par les médias, après l'explosion de l'appareil, d'un acte criminel commis par le Nord.

Il était précisé également que si l'opération réussissait, elle transformerait instantanément un climat électoral défavorable et, faisant d'une pierre deux coups, retournerait la situation politique.

En ce qui concerne l'application du "Plan Memo-1", la question la plus difficile à résoudre est celle du choix du "responsable de l'explosion" de l'avion. Cela est dû au fait que les vrais responsables sont certainement des agents des services de sécurité sud-coréens mais que l'on fait endosser la responsabilité de l'accident à des éléments pouvant agir en liaison avec le Nord. Dans le but de trouver un faux responsable, l'équipe chargée de l'opération s'est empressée de donner l'ordre à ses agents des services de sécurité basés à l'étranger de trouver immédiatement des individus susceptibles d'avoir des liens avec le Nord parmi les étrangers figurant sur la liste noire établie par les services de renseignements sud-coréens et se rendant dans des pays étrangers.

Ces agents ont fait parvenir le 19 novembre dernier, depuis Vienne (Autriche), le message suivant :

"Nous avons interpellé deux personnes en possession de passeports japonais, qui se faisaient passer pour le père et la fille. L'homme, Shinichi Hachiya, 69 ans, identifié en tant que 'P', s'est rendu en Corée du Sud à cinq reprises depuis 1984. La femme, Mayumi Hachiya, 27 ans, n'est pas identifiée. Le 19 novembre, ils ont réservé des places à bord de l'avion devant quitter Vienne le 23 à destination de Manama via Belgrade-Bagdad et Abou Dhabi (le 29)."

L'équipe chargée de l'opération a examiné et analysé ce message et a admis que le choix des personnes susmentionnées comme "responsables de l'explosion de l'avion" était le meilleur.

En ce qui concerne Shinichi Hachiya, il était surveillé par les autorités sud-coréennes en raison de ses activités de contrebande lors de visites en Corée du Sud.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Le choix de ces deux personnes comme "responsables" était dû au fait qu'elles possédaient des passeports japonais et empruntaient des itinéraires jalonnés par plusieurs ambassades nord-coréennes et s'avis également par de nombreux voyageurs nord-coréens; il serait par conséquent facile de persuader l'opinion publique qu'elles étaient bien les représentants des forces ennemies et les terroristes qui s'étaient introduits dans l'appareil de la KAL "sur ordre du Nord".

En conséquence, l'équipe chargée de l'opération a modifié, complété et parachevé le plan original qui consistait à utiliser la ligne internationale Singapour-Séoul et a immédiatement élaboré le "Plan Memo-2" qui coïncidait avec les itinéraires et les dates et heures de voyage de "Shinichi" et de "Mayumi".

"Date et heure : 29 novembre

Itinéraire : Bagdad-Abou Dhabi-Bangkok-Séoul

Objet : Le 'Plan Memo-2', qui a été rebaptisé 'Vol 858', de la compagnie sud-coréenne KAL, explique que l'agent chargé de faire exploser l'avion s'appelle H-107 et fait partie de l'équipage, et permet de comprendre également la raison pour laquelle on a choisi le vol No 858 de la KAL.

Cet avion, en service depuis 1971, était un vieil appareil qui avait dû par deux fois atterrir en catastrophe et était déjà assuré pour environ 50 millions de dollars des Etats-Unis. C'est le 'Plan Memo-2' qui a en définitive été retenu secrètement pour 'organiser' l'accident et l'opération a été rebaptisée 'Opération K-87'."

En ce qui concerne l'Opération K-87, le voile sur l'accident de la KAL a été enfin levé. L'ordre a été donné, par câble de Séoul, à un agent à Vienne d'accompagner et de suivre les éléments désignés à Bagdad et de les livrer. Pendant ce temps, l'agent de Bahreïn a reçu l'ordre de les suivre dès leur arrivée et de les contacter à leur hôtel. L'agent d'Abou Dhabi a reçu, lui, l'ordre de faire descendre de l'avion 11 fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères, ainsi que les deux "responsables".

Ces opérations se sont déroulées comme prévu.

A l'aéroport d'Abou Dhabi, ont donc débarqué les deux personnes en question, le père et la fille, ainsi que neuf membres de l'équipage et 11 fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères, parmi lesquels Bak Gee Ryong, commissaire de bord du vol 858. Il ne restait à bord pratiquement que des employés du bâtiment sud coréen qui avaient été envoyés au Moyen-Orient.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Parmi ceux qui ont débarqué, figurait également H-107, agent secret de l'Agence pour la planification de la sécurité nationale, qui avait déposé les explosifs à bord de l'avion. C'est ainsi que l'appareil de la KAL, ayant à son bord une centaine de travailleurs, a explosé en vol comme prévu vers 14 heures, le 29 novembre 1987, dans l'espace aérien birman, à l'aide des explosifs qui y avaient été déposés par l'agent de l'Agence pour la planification de la sécurité nationale.

Ne sachant pas ce qui s'était passé, puisqu'ils étaient totalement étrangers à cet incident, "Shinichi" et "Mayumi" ont pris un autre avion ("Karuhu") à l'aéroport d'Abou Dhabi et, à leur arrivée à Manama (capitale de Bahreïn), ils sont descendus à l'hôtel Regency où ils ont défaits leurs valises.

Dès leur arrivée, le deuxième secrétaire de l'ambassade de Corée du Sud à Bahreïn, Kim Jong Gee, et l'agent envoyé par l'Agence pour la planification de la sécurité nationale qui avait suivi "Shinichi" et "Mayumi", ont envoyé un télégramme au bureau central de Séoul.

Pendant ce temps, à Séoul, le Ministère des affaires étrangères de la Corée du Sud demandait officiellement aux autorités japonaises d'identifier ces deux personnes pour obtenir une confirmation en bonne et due forme.

Avant même d'avoir reçu cette confirmation des autorités japonaises, Kim Jong Gee, agissant sur les instructions du bureau central, s'est rendu à l'hôtel Regency dans la soirée du 30, pour confirmer l'identité des deux personnes concernées sans en aviser les autorités de Bahreïn. En fait, il s'agissait de les intimider pour les amener à prendre la fuite, et les compromettre ainsi dans l'accident de la KAL.

Comme les conspirateurs sud-coréens l'avaient prévu, alarmés par la visite inattendue de Kim Jong Gee et le contrôle d'identité, "Shinichi" et "Mayumi" se sont rendus précipitamment à l'aéroport, où ils ont pris un vol pour Rome le lendemain, 1er décembre, modifiant ainsi l'itinéraire de leur voyage (qui devait durer trois jours).

Les agents secrets de la Corée du Sud, qui avaient été envoyés en toute hâte à Manama pour surveiller "Shinichi" et son acolyte ont, juste avant le départ du couple pour l'aéroport, remplacé subrepticement l'étui à cigarette de "Shinichi" par un étui qui contenait un poison qu'ils avaient ramené de Séoul.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Dès leur arrivée à l'aéroport, l'ambassade du Japon, agissant à la requête de l'ambassade de la Corée du Sud, a demandé à la police de Manama l'autorisation de contrôler l'identité des porteurs de passeports japonais.

Comme les autorités japonaises compétentes l'avaient déjà constaté, les passeports de ces deux personnes - le père et la fille - étaient faux.

A l'occasion de ce contrôle, "Shinichi", inquiet à l'idée qu'on puisse découvrir qu'il s'était rendu coupable de fabrication de faux passeports et de contrebande, avait fumé, avant de mourir, les cigarettes que les agents secrets sud-coréens avaient placées dans l'étui à son insu.

"Shinichi" ne s'est pas suicidé comme les médias sud-coréens l'ont prétendu mais a été empoisonné par les agents secrets de la Corée du Sud. S'ils ont empoisonné "Shinichi" et laissé la vie sauve à "Mayumi", c'est qu'il était beaucoup plus utile de garder un survivant pour faire porter au couple la responsabilité de l'incident de la KAL.

Choquée par la mort subite de "Shinichi", "Mayumi" est tombée à terre; elle s'était évanouie.

L'évanouissement de "Mayumi" a été présenté immédiatement de façon fallacieuse comme une tentative de suicide. Mais comme "Mayumi" n'avait pas fumé de cigarette empoisonnée, une tentative de suicide n'était pas crédible.

J'en arrive maintenant aux "dessous" de la demande "d'extradition".

L'opération, ayant été exécutée comme prévu, il ne restait plus qu'à faire de "Shinichi" et de "Mayumi" les criminels qui avaient fait exploser l'avion. Mais il y avait un problème, "Mayumi", qui était détenue par les autorités de Bahreïn aux fins de l'enquête, a exercé son droit de garder le silence de peur qu'on ne découvre les activités de contrebande auxquelles elle s'était précédemment livrée.

L'équipe opérationnelle de l'Agence pour la planification de la sécurité nationale avait également mis au point le plan qui devait permettre d'obtenir l'extradition forcée de "Mayumi", craignant que les autorités de Bahreïn ne puissent pas imputer la responsabilité de l'explosion de l'appareil à "Mayumi" puisqu'elle n'était pas du tout impliquée dans l'incident.

Cependant, contrairement à leurs prévisions, l'"extradition" a créé des difficultés au regard du droit international. En vertu des normes et des usages juridiques internationaux, le droit de mener une enquête sur un criminel ressortissant d'un autre pays est accordé en priorité aux autorités du pays qui a procédé à l'arrestation et ensuite seulement à celles du pays du ressortissant et du pays lésé.



M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Si la Corée du Sud obtenait l'extradition de "Mayumi" en tant que partie lésée, il faudrait encore exhiber l'épave de l'appareil pour prouver que l'explosion s'était produite en vol, et "Mayumi" devrait elle-même avouer sa culpabilité dans l'explosion de l'appareil, avec des preuves matérielles à l'appui.

Toutefois, "Mayumi", continuant d'exercer son droit de garder le silence, il n'était pas possible d'obtenir des éclaircissements ni sur sa nationalité ni sur sa situation sociale; et l'épave de l'aéronef n'a pas été trouvée.

C'est pourquoi l'équipe chargée de l'opération a donné pour instruction d'engager des négociations diplomatiques avec Bahreïn pendant que l'on fabriquerait des preuves matérielles de cet incident. Se conformant à cette instruction, le Ministre des affaires étrangères Cho Gwang Soo a adressé au Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, Mukarak Al-Khalifa, une note demandant sa coopération, et le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères, Pak Soo Gil, a été envoyé en toute hâte sur les lieux, muni d'une importante somme d'argent et d'objets de valeur pour négocier l'extradition de "Mayumi" avec les autorités compétentes de Bahreïn.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Pak Soo Gil lui-même a avoué que plusieurs millions de dollars des Etats-Unis avaient été dépensés pour obtenir l'extradition de "Mayumi". A cet effet, l'équipe chargée de l'opération avait essayé depuis le début de faire courir le bruit que l'attentat avait été commis par le Nord tout en répétant continuellement des nouvelles fabriquées de toutes pièces, à savoir que "Mayumi" était sud-coréenne, qu'elle parlait bien le coréen, que le véritable nom de feu "Shinichi" était soit "Miyamoto" soit "Gozumi" ou encore qu'il était l'ex-deuxième secrétaire de l'ambassade de la Corée du Nord en Malaisie, membre de l'armée rouge japonaise et un espion de la Corée du Nord. Mais on n'a trouvé aucune preuve matérielle pour confirmer que "Mayumi" et son compagnon étaient les criminels responsables de l'explosion de l'avion en plein ciel : pas de traces des explosifs qu'ils auraient introduits dans l'avion en les dissimulant dans leurs effets personnels, pas d'épave de l'avion.

L'extradition s'avérant difficile, ils ont alors fabriqué une fausse "preuve matérielle" : ils auraient trouvé des traces d'explosifs dans la boucle de la ceinture de feu "Shinichi" et ils ont décidé de larguer en secret de faux débris d'avion dans les eaux où des pêcheurs birmanes pourraient les retrouver. Cette opération devait être menée dans le plus grand secret. S'ils avaient transporté les débris truqués dans un avion affrété depuis Séoul, on s'en serait aperçu à l'aéroport birman.

Ils ont donc inventé un autre stratagème : le meilleur plan à leur avis était de rappeler l'équipe chargée d'enquêter sur les lieux sous prétexte qu'un tel travail était impossible, puis de la renvoyer sous un prétexte plausible, pour aller éparpiller les faux débris de l'avion de la KAL, qu'ils auraient chargés sur l'avion devant servir à des recherches en mer.

En conséquence, le 9 décembre, ils ont soudain rappelé l'"équipe chargée d'enquêter sur les lieux" puis l'ont renvoyée à nouveau à l'aube du 13 décembre, après avoir diffusé le 10 décembre un faux rapport officieux selon lequel un avion de reconnaissance des Etats-Unis avait découvert en mer les débris de l'avion de la KAL, au-dessus de la baie d'Andaman (Birmanie). En fait, à ce même moment, ils transportaient les faux débris dans l'avion des enquêteurs pour les larguer au-dessus de la baie d'Andaman où un cargo birman les a immédiatement trouvés.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Cependant, d'après des fuites émanant des autorités sud-coréennes concernées, celles-ci auraient sollicité le "consentement anticipé" de la sûreté japonaise, alors même qu'elles organisaient et provoquaient l'explosion de l'avion de la KAL et lui auraient demandé de convenir tacitement que "Mayumi" et "Shinichi" n'étaient pas des citoyens japonais et donc de ne pas demander leur "extradition".

C'est pour cela que la sûreté japonaise s'est abstenue officiellement de demander l'extradition de "Mayumi", tout en diffusant des informations mensongères pour accréditer ce que Roh Tae Woo avait allégué dès que l'incident s'était produit, à savoir que "le crime avait été commis par le Nord".

Les dirigeants sud-coréens n'ont donc pu obtenir immédiatement l'"extradition" de "Mayumi" et ce n'est qu'en soudoyant et en menaçant les services du Ministère des affaires intérieures de Bahreïn chargés de l'enquête qu'ils ont obtenu gain de cause de façon spectaculaire à la veille des "élections présidentielles". L'objectif était d'obtenir la victoire aux "élections" en profitant des effets du choc psychologique sur la population. En annonçant que le prétendu "crime du Nord" avait été confirmé par les "résultats de l'enquête" concernant "Mayumi", les services de sécurité se sont livrés à une mascarade, qui s'inscrit dans le cadre du scénario invraisemblable imaginé par la "clique Roh Tae Woo".

Tels sont les dessous de l'incident.

Pour ce qui est des résultats de l'enquête sur l'incident de la KAL annoncés par les autorités sud-coréennes et contenus dans le document S/19488, la délégation de la République populaire démocratique de Corée estime nécessaire de déclarer que les soi-disant résultats de l'enquête ne sont qu'une fabrication, un tissu de mensonges, de tromperies et de contradictions.

Je dirai d'abord quelques mots des noms, adresses, professions inventés des deux détenteurs de passeports japonais.

Les comploteurs sud-coréens ont changé les noms des deux détenteurs de passeports japonais en noms coréens, inventant leurs adresses et leurs professions pour en faire des "agents" du Nord. Mais, dans la partie nord de notre pays, personne ne porte le nom ni n'exerce la profession annoncés par les Sud-Coréens.

Les autorités sud-coréennes font beaucoup de bruit autour de la prétendue carrière scolaire de la femme dénommée "Mayumi" pour établir à tout prix un rapport entre elle et nous. Mais elle ne figure pas sur les registres d'aucun

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

établissement primaire, secondaire ou universitaire de Pyongyang que, selon elles, elle aurait fréquentée. En outre, il n'existe pas d'université ou de centre de formation où elle aurait reçu, comme les autorités sud-coréennes persistent à le dire, une "formation criminelle".

En outre, on prétend qu'elle a 26 ans et qu'elle avait été sélectionnée en février 1980, alors qu'elle était étudiante de deuxième année après avoir suivi pendant un an un cours de préparation universitaire et avoir reçu "une formation spéciale" pendant sept ans et huit mois. Si cela est vrai, elle devrait avoir 28 ans d'après l'âge normal de scolarité dans notre République. Mais les Sud-Coréens prétendent qu'elle a 26 ans. Cette affirmation est pleine de contradictions incompréhensibles. Comment calcule-t-on son âge et à quel moment est-elle allée à l'université pour y recevoir une "formation spéciale"?

Soucieux de faire en sorte que les résultats de l'enquête soient plausibles, les Sud-Coréens vont jusqu'à parler du nom, de l'âge, de la carrière et du travail de son père. Mais il n'existe pas de diplomate de ce nom et de cet âge ayant fait une carrière similaire à la Mission de la République populaire démocratique de Corée en Angola.

Maintenant, l'opinion publique mondiale croit que "Mayumi", qui a participé à une conférence de presse le 15 janvier, est un "agent secret de la Corée du Sud utilisé par le Gouvernement sud-coréen pour concocter l'incident de la KAL", "la Mayumi qui serait née en Corée du Sud", "la fausse Mayumi" et qu'une autre femme lui aurait été substituée à Bahreïn ou à Séoul.

On a pu lire dans la presse étrangère :

"La 'Mayumi' qui est apparue à la conférence de presse est différente de la 'Mayumi' au moment de son arrestation. Ses cheveux étaient courts il y a un mois et maintenant ils lui arrivent aux épaules. Ils n'auraient pas pu pousser aussi vite." (Asahi Shimbun japonais du 16 janvier 1988)

"Un journaliste japonais qui a vu 'Mayumi' à l'aéroport de Kim Po, à Séoul, a dit qu'elle avait une apparence tout à fait différente."

(Yomiuri Shimbun japonais du 16 janvier 1988)

"Si l'on en croit les rumeurs, 'Mayumi' est une fausse 'Mayumi' et toute l'affaire est une comédie orchestrée par les autorités à la veille des élections présidentielles." (Sankei Shimbun japonais du 15 janvier 1988)

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Il n'existe aucune preuve matérielle pour confirmer l'incident de la KAL. Tandis que les Sud-Coréens établissent un lien entre nous-mêmes et la femme appelée "Mayumi", dont ils font la responsable de la destruction de l'avion de la KAL, ils ne fournissent aucune preuve matérielle. Cela prouve que les "résultats de l'enquête" relèvent de la pure invention.

Il tombe sous le sens que, dans une enquête criminelle, on ne peut en aucun cas se contenter de la seule déposition d'un suspect en se passant de preuves matérielles. Faute de preuves matérielles, l'authenticité de la déposition d'un suspect ne peut être confirmée, un faux criminel pouvant en effet faire une fausse déclaration.

Par conséquent, si l'on veut tirer au clair l'explosion en plein vol de l'avion de ligne sud-coréen, il faut avant tout fournir les débris de l'appareil à titre de preuves matérielles et confirmer leur origine. Or, les Sud-Coréens n'ont pas pu produire la moindre preuve matérielle dans le cadre de ce qu'ils appellent "les résultats de l'enquête". Les débris de l'avion, de l'embarcation de sauvetage, des aliments, des médicaments de secours, etc., que les Sud-Coréens disent avoir trouvé sur la surface de la mer n'ont rien de plausible.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Si l'appareil de la KAL a explosé en vol au-dessus de la mer d'Andaman et ses débris sont tombés dans la mer, où se trouve la "boîte noire", capable, dit-on, de supporter des températures de 1 000 degrés centigrades et un choc mille fois supérieur à la force de gravitation normale et de fonctionner seulement dans la mer, et comment les débris en question ont-ils pu être les seuls à flotter?

La tribu Karen qui habite la région frontalière de la Birmanie s'est emparée de l'avion et des corps et effets des passagers, et a proposé de négocier, ce qui prouve encore plus clairement que les débris dont les Sud-Coréens ont fait leurs seules preuves ne sont pas de véritables débris mais de faux débris qu'ils ont eux-mêmes répandus.

Les Sud-Coréens prétendent que les "criminels" ont quitté l'avion, laissant dans le porte-bagages un transistor avec une bombe à retardement et une bouteille remplie d'explosif liquide afin de provoquer une explosion en vol. C'est là une absurdité.

En décembre de l'année dernière, les autorités sud-coréennes ont indiqué que le couple muni de passeports japonais avait été suivi en permanence depuis Vienne jusqu'à Abou Dhabi via Bagdad. Les personnes chargées de la filature n'auraient pas par conséquent pu manquer de voir ce couple quitter l'avion après y avoir laissé un transistor et une bouteille de vin, qui ne sont pourtant pas des objets minuscules. Il est parfaitement impossible d'imaginer que même s'ils avaient laissé leurs bagages dans l'avion avant de débarquer, plus de 20 agents chargés de la sécurité à bord de l'avion et l'équipage ne les ont pas découverts au cours des neuf heures qui ont précédé l'explosion.

Les observateurs éprouvent à présent de sérieux doutes quant à la façon dont le couple japonais aurait pu placer les explosifs à bord de l'appareil de la KAL.

D'après la déclaration écrite de Mayumi, seules les batteries avaient posé un problème aux aéroports de Belgrade et de Bagdad, lorsqu'ils ont été fouillés ainsi que leurs effets personnels, mais le transistor contenant les 350 g de l'explosif "Composition C4" et l'explosif liquide dissimulé dans une bouteille de whisky n'ont pas été décelés par les contrôles de sécurité des deux aéroports.

Les autorités de l'aéroport yougoslave toutefois ont affirmé dans une émission télévisée nationale que personne ne peut transporter d'explosif dans une cabine d'avion car ils sont munis de détecteurs d'explosifs les plus perfectionnés.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

L'on sait que :

"L'aéroport de Bagdad est placé sous un contrôle très strict du fait des tensions continues provoquées par la guerre entre l'Iran et l'Iraq; on dit que les contrôles de sécurité pour empêcher les détournements d'avions ou les attentats à la bombe sont extrêmement stricts. En outre, Mayumi et son compagnon étaient des passagers en transit et l'une des mesures antiterroristes prises par les compagnies aériennes est de surveiller de très près les bagages des passagers en transit."

Et même s'ils passent les contrôles des aéroports où il y a un système très strict de vérification, il leur aurait été pratiquement impossible de laisser les explosifs dans la cabine de l'appareil de la KAL. Un avion de la KAL a en général deux officiers de sécurité à bord pour lutter contre le terrorisme. En outre, il leur aurait été d'autant plus difficile de placer une bombe dans la cabine de l'avion qu'ils étaient surveillés depuis Vienne par des agents sud-coréens.

J'en arrive maintenant à la "confession" qui est si peu convaincante.

Le 15 janvier, les Sud-Coréens ont présenté Mayumi aux journalistes afin de rendre plausibles les résultats d'une enquête que ne venait étayer aucune preuve matérielle; cela ne fait que prouver avec quelle vilénie cet incident a été fabriqué de toutes pièces. On a fait lire à cette femme, que les autorités de la Corée du Sud prétendent être du Nord, un document qui avait été rédigé par le fonctionnaire chargé de l'enquête. Elle employait les termes "tibi" pour TV, "sokjoe" pour expiation et "yakjubyoung" pour bouteille de bière de riz, termes qui ne sont utilisés que par les Sud-Coréens et non par les gens de la partie nord du pays. Bien qu'elle ait été accompagnée à Séoul avec un baillon sur la bouche, elle a pu circuler librement en voiture, visitant la ville en touriste, et on lui a demandé ses impressions sur les "élections présidentielles", qu'elles n'a d'ailleurs pas eu l'occasion de voir.

La confession, les "conclusions de l'enquête" et la "déclaration écrite" sont loin de convaincre l'opinion publique internationale de la véracité de l'incident de la KAL; au contraire, elles jettent encore davantage le doute sur ce drame.

Le Président de l'Institut japonais du Son, Suzuki Matsumi, qui a vérifié l'enregistrement de la voix de Mayumi à la demande des autorités de la Corée du Sud, l'année dernière, a déclaré :

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

"Franchement, la façon dont elle s'est exprimée lors de la conférence de presse a quelque chose de peu naturel. En répondant à des questions, les gens ont tendance à hésiter, mais elle a répondu aux questions, en mettant l'accent sur les points importants. Elle semble avoir maintes fois travaillé sa façon de parler. Je ne sais pas si elle y a été forcée, sa prononciation ne venait que de la gorge au début, mais elle a dit ce qu'elle avait à dire."

Il a enregistré sur vidéocassette la scène de la conférence de presse du 15 janvier pour pouvoir l'analyser.

"Les gens ont en général tendance à changer de ton à cause de la tension ou de leur frustration lorsqu'ils commencent à parler, mais le ton de sa voix était constant et se situait autour de 200 hertz. Il est probable que c'est le résultat de répétitions. Il n'y a pratiquement pas eu de changement dans le ton même lorsqu'elle sanglotait. Je crois que ses sanglots étaient du théâtre"

a déclaré l'ancien enquêteur scientifique de l'agence de police japonaise qui a mené des enquêtes sur de nombreux crimes célèbres.

"Tout d'abord, la voix des gens a fréquemment tendance à monter lorsqu'ils parlent dans une situation anormale, comme devant un public ou lors d'une conférence de presse. Même les professionnels qui ont l'habitude de donner des conférences de presse ou de faire des discours, ont la voix qui a tendance à monter pendant les quelque 30 premières secondes"

a dit M. Suzuki.

Ce qui est encore plus étrange, c'est la dernière partie de la "confession de Mayumi" lors de la conférence de presse, lorsqu'elle a "pleuré" avec un mouchoir devant la bouche, a-t-il ajouté.

M. Suzuki a des doutes sur cette "situation dramatique" et a dit :

"Même au moment où elle pleurait, la voix de Mayumi avait une fréquence de seulement 210 à 220 hertz. Or lorsque l'on sanglote ou que l'on pleure on se trouve dans un état d'agitation mentale extrême et la fréquence de la voix double habituellement de volume."



M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Il a poursuivi en disant que :

"le fait que la fréquence de sa voix se maintenait à un niveau constant me porte à croire qu'elle avait appris par coeur auparavant ce qu'elle avait à dire, d'après un scénario bien établi. Il est évident qu'elle a répété ses déclarations des centaines de fois. Elle a peut-être même répété ses sanglots."

Cela a été publié dans un hebdomadaire japonais, le Shukan Sankei du 4 février.

Un reporter de la chaîne de télévision japonaise Nippon Television Network, qui assistait à la conférence de presse du 15 janvier à Séoul, a également émis des doutes et déclaré "j'ai eu l'impression qu'on l'avait forcée à réciter ce qu'on l'avait obligée à apprendre par coeur".

Tous ces faits montrent que les "conclusions de l'enquête" menée par le Gouvernement de la Corée du Sud sont une fabrication destinée à servir la campagne de calomnie montée contre la République populaire démocratique de Corée, et que l'incident de la KAL n'est qu'un scénario qui a été écrit et joué par les autorités sud-coréennes elles-mêmes.

Le but recherché par les dirigeants de la Corée du Sud en lançant cette campagne de calomnie contre la République populaire démocratique de Corée, et en nous impliquant dans l'incident de la KAL dès le début de la nouvelle année, sans la moindre preuve scientifique, est clair. Cela provient de leur désir d'écarter toute influence que la nouvelle proposition de négociation de paix de notre République, qui les a fort dérangés, pourrait exercer, et de détourner l'attention du peuple.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Comme il est déjà connu, dans le souci de faire de cette année l'Année de l'unité et de la réconciliation nationales, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a formulé une proposition tendant à convoquer une conférence Nord-Sud, et demandé aux autorités sud-coréennes, aux partis politiques, aux organisations de masse et aux Sud-Coréens de tous les milieux de chercher ensemble le moyen d'éliminer les antagonismes et les conflits entre le Nord et le Sud et de désamorcer les tensions.

Cette proposition a été très favorablement accueillie, et par les habitants de la moitié nord de la République, et par un nombre important de nos concitoyens en Corée du Sud et à l'étranger, tout comme d'ailleurs par les peuples épris de paix dans le monde.

En particulier, les étudiants sud-coréens et les gens de toutes conditions sociales craignant pour l'avenir de la paix et de la réunification pacifique au lendemain des "élections" tenues en Corée du Sud l'année dernière, qui ont abouti à un durcissement de la dictature militaire imposée au peuple, font preuve d'un nouveau dynamisme en lançant des manifestations nationales d'envergure pour l'indépendance, la démocratie et la réunification, dans l'espoir de voir se concrétiser notre proposition concernant la convocation d'une conférence Nord-Sud.

Cette évolution constitue une grave menace pour le régime sud-coréen, occupé par l'imminence du "transfert du pouvoir" et des "élections à l'Assemblée nationale", de même que par l'accueil des jeux Olympiques qu'il doit organiser tout seul.

Le régime sud-coréen a rendu publiques les "conclusions de l'enquête" sur l'incident de la KAL au moment précis où la République populaire démocratique de Corée venait d'envoyer une lettre proposant la convocation d'une conférence Nord-Sud aux autorités sud-coréennes, aux partis politiques, aux organisations de masse et aux personnalités de tous milieux. Ceci montre bien que cette machination contre la République populaire démocratique de Corée a été ourdie de longue main. Le but des autorités sud-coréennes est de se servir de l'incident de la KAL pour saper le crédit dont jouit, en Corée du Sud, l'idée d'une conférence Nord-Sud, tout comme elles l'avaient une fois utilisé lors de la prétendue "victoire dans les élections présidentielles", l'année dernière.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

En choisissant de rendre publiques les "conclusions de l'enquête" au moment précis où nous avons proposé la tenue d'une conférence Nord-Sud, les autorités sud-coréennes montrent bien qu'elles n'ont pas la moindre intention de dialoguer avec nous et de promouvoir la réconciliation et l'unité, et qu'elles ne cherchent que l'affrontement et l'escalade des tensions.

Le régime sud-coréen mène, tambour battant, sa campagne anticomuniste : "déclaration", "réunion d'urgence de l'état-major", sans parler de la publication des "résultats de l'enquête". Force nous est donc de considérer cette campagne tapageuse comme une déclaration hostile au dialogue, à la réconciliation et à la paix.

Le régime sud-coréen doit bien se rendre compte qu'il ne peut rien tirer d'une campagne de diffamation aussi futile contre la République populaire démocratique de Corée. Ce régime, qui sera bientôt balayé, ne trouvera pas de salut dans l'incident de la KAL.

Nous exigeons que les agents provocateurs sud-coréens reconnaissent, quoique tardivement, que l'incident de la KAL n'était qu'une pièce montée par eux, cessent immédiatement de nous couvrir d'insultes et d'injures et présentent promptement leurs excuses pour les actes inconsidérés qu'ils ont perpétrés pour porter atteinte au prestige dont jouit notre République sur le plan international.

Ma délégation saisit cette occasion pour émettre l'espoir que les peuples progressistes du monde, épris de justice et de paix, et les organisations internationales puissent déceler les visées criminelles qui animent les autorités sud-coréennes contre la République populaire démocratique de Corée dans l'incident de la KAL et les dénoncer fermement.

Nous ferons preuve de vigilance pour faire face à cet acte inconsidéré perpétré par la clique militaire sud-coréenne et nous répondrons à la provocation de l'ennemi de façon décisive.

Si le régime sud-coréen poursuit sa campagne de diffamation contre la République populaire démocratique de Corée en dépit de nos mises en garde, il assumera, seul, toute la responsabilité des conséquences qui en découleront.

Tous les faits prouvent que le Japon était déjà impliqué dans la tragédie appelée l'"incident de la KAL" que le régime sud-coréen a mise en scène à l'instigation des Etats-Unis. La preuve en est que, bien que la femme arrêtée pour avoir prétendument participé à l'incident criminel de la KAL fût en possession d'un

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

passport japonais, les autorités japonaises ont renoncé à leur droit d'enquêter à son sujet et, contrairement à l'usage international, ont laissé ce soin aux autorités sud-coréennes. C'est ainsi que cette femme a été transformée en "agent du Nord".

La participation délibérée des autorités japonaises à l'incident de la KAL est également prouvée par le fait qu'elles ont lancé une campagne générale contre la République populaire démocratique de Corée et l'Association générale des résidents coréens au Japon (Chongryon) dans différentes régions du Japon, nous accusant à tort d'être à l'origine de cet incident, ce qui doit encore être prouvé.

La campagne contre l'Association générale des résidents coréens au Japon se poursuit dans ce pays. Les organismes publics et les écoles placés sous l'égide de cette association sont constamment perquisitionnés et les droits nationaux des ressortissants et des étudiants coréens au Japon sont violés et leur sécurité est menacée.

Cela nous rappelle le massacre des Coréens qui a été provoqué par les intrigues des réactionnaires japonais lors du grand tremblement de terre de Kanto, en 1923.

Les autorités japonaises ont historiquement ourdi de nombreux complots contre la République populaire démocratique de Corée, en collusion avec le régime sud-coréen et à l'instigation des Etats-Unis. Ce sont les autorités japonaises qui, de concert avec le régime sud-coréen, ont mis au point un sinistre plan pour kidnapper Kim Dae Jung dans le centre de Tokyo, en plein jour, en 1973, et cherché à en rejeter la responsabilité sur la République populaire démocratique de Corée.

Les autorités japonaises ont maintes fois parrainé et encouragé, par tous les moyens, les intrigues criminelles ourdies par les dictateurs militaires sud-coréens, et mené une politique hostile à l'égard de notre République en tirant parti de la stratégie appliquée par les Etats-Unis contre la Corée au cours des 40 dernières années.

Aujourd'hui, les autorités japonaises s'efforcent astucieusement de semer la discorde entre les pays socialistes, de favoriser l'intrigue entre les deux Corées et de perpétuer leur division, tout en revendiquant la reconnaissance des deux pays et leur entrée simultanée à l'Organisation des Nations Unies.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Les autorités japonaises ne peuvent dissimuler qu'elles se sont activement associées aux Etats-Unis et au régime sud-coréen pour fabriquer la fausse tragédie de l'incident de la KAL afin de diffamer la République populaire démocratique de Corée, de renforcer la dictature militaire fasciste chancelante en Corée du Sud et de chercher un prétexte à la provocation d'une nouvelle guerre en Corée.

Dans le passé, les militaristes japonais ont occupé la Corée; ils y ont imposé un régime colonial brutal, soumis la population coréenne à des souffrances indicibles et pillé une grande partie de ses richesses. Ils n'ont pas encore payé pour ce crime.

Les autorités responsables du Japon n'hésitent pas maintenant à user d'arguments spécieux pour justifier l'agression passée du Japon contre la Corée et la mise en place d'un régime colonial.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Il est outrageant que les réactionnaires japonais, au lieu de présenter des excuses pour leur crime sanguinaire d'agression, parlent maintenant de "représailles" et de "sanctions" contre nous, les victimes. Les autorités japonaises doivent immédiatement mettre fin à leur hostilité contre notre République et cesser de persécuter au Japon la Chongryon et les Coréens; elles doivent également mettre fin à leur ruse qui consiste à utiliser l'incident de la disparition de l'avion de la KAL pour pêcher en eau trouble et s'abstenir d'inciter les dirigeants de la Corée du Sud à aggraver la situation dans la péninsule coréenne.

La politique flagrante des autorités japonaises contre la République populaire démocratique de Corée n'est pas un problème qui se limite à la Corée, mais un problème directement lié à la paix et à la sécurité en Asie. Les peuples de tous les pays d'Asie qui ont souffert de l'agression des militaristes japonais dans le passé doivent redoubler de vigilance contre les autorités japonaises qui intensifient leurs menées en vue d'une nouvelle invasion, tout en prétendant être leurs amis et être prêts à les aider. Ils doivent dénoncer ces ruses et ces stratagèmes trompeurs.

M. VERGAU (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je puis vous assurer que, dans l'esprit de notre solide amitié, nous sommes heureux d'œuvrer sous votre direction éclairée.

Je prie par ailleurs notre collègue britannique de bien vouloir transmettre nos remerciements à notre ami, l'ambassadeur du Royaume-Uni, pour sa présidence du mois dernier.

Enfin, nous souhaitons une chaleureuse bienvenue au représentant du Japon et à ses collaborateurs.

(L'orateur poursuit en français)

Dans le passé, mon pays a, à maintes reprises, été frappé par des actes terroristes. L'attentat du 29 novembre 1987 contre un avion de passagers sud-coréen suscite de nouveau la ferme et inexorable détermination de mon gouvernement de s'engager dans la lutte contre le terrorisme et pour la sécurité de l'aviation civile. La destruction délibérée et calculée d'un avion civil transportant des passagers innocents a suscité l'indignation et l'inquiétude de

M. Vergau (RPA)

tous les peuples épris de paix. Ma délégation tient donc à exprimer publiquement le courroux et l'indignation de tous les citoyens de mon pays devant la disparition de 115 personnes sans défense. Nous tenons également à adresser nos condoléances aux familles des disparus en ce moment de deuil et de tristesse, que nous partageons avec eux.

Cet attentat concerne la sécurité de la communauté internationale tout entière. Cet acte brutal, ce meurtre de gens sans défense a bouleversé des millions de personnes. Les 12 Etats membres de la Communauté européenne, dans leur déclaration du 26 janvier 1988, ont manifesté leurs profonds regrets devant la tragique perte de vies humaines tout en condamnant de la manière la plus catégorique cet attentat particulièrement détestable.

Il y a plus de 11 ans, le 12 juillet 1976, la République fédérale d'Allemagne a pour la première fois pris la parole au sein du Conseil de sécurité, et déjà cette première intervention a été consacrée à la lutte antiterroriste. Il s'agissait de l'enlèvement d'un avion et de la prise d'otages à Entebe. Déjà à cette occasion, le Gouvernement fédéral a catégoriquement condamné toute violation des règles fondamentales protégeant la civilisation dans le trafic aérien. Deux ans plus tard, les sept chefs d'Etat ou de gouvernement participant au sommet économique mondial, ont adopté une déclaration sur la sécurité aérienne, manifeste dans lequel ils se sont engagés à coopérer plus étroitement dans la lutte contre le terrorisme dans l'aviation civile internationale.

En décembre 1979, sur l'initiative de la République fédérale d'Allemagne, et avec sa coopération active, l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, a approuvé le projet d'une convention internationale contre la prise d'otages, qui est entrée en vigueur le 3 juin 1983 et à laquelle ont maintenant adhéré 42 Etats. Il serait très souhaitable que tous les Etats y soient parties contractantes.

Le Gouvernement fédéral constate avec satisfaction que l'Assemblée générale, pendant sa quarante-deuxième session, a condamné encore une fois et sans équivoque le terrorisme dans toutes ses manifestations. Pour le terrorisme, ne vaut ni compréhension, ni excuse. La communauté internationale des Etats est appelée à coopérer encore plus étroitement dans le but de prévenir des actes terroristes ou de faciliter l'arrestation et la poursuite pénale des coupables.

M. Vergau (RFA)

Nous venons d'entendre la présentation de la position des deux parties coréennes. Le Gouvernement fédéral connaît les divers documents qui ont été distribués ici concernant la destruction le 29 novembre 1987 de l'aéronef - vol 858 - de la Korean Air Lines. Il a pris note du résultat des investigations menées par les autorités sud-coréennes. Selon ces investigations, beaucoup d'indices amènent à soupçonner que la chute, qui a coûté la vie de 115 personnes, a été causée par un attentat à la bombe, accompli par deux ressortissants de la Corée du Nord. De plus, le rapport en vient à la conclusion que les deux suspects, dont l'un s'est suicidé lors de l'arrestation, n'ont pas agi de leur propre initiative mais sur ordre d'autrui.

Il ne suffit pas d'exprimer ici notre indignation et notre chagrin. Ma délégation exige qu'il soit procédé à une enquête approfondie et, en même temps, à la recherche intensifiée de dispositions en vue d'empêcher que de tels incidents tragiques ne se reproduisent. A cette fin, le Gouvernement fédéral propose qu'il soit offert à l'Organisation de l'aviation civile internationale ou à toute autre institution indépendante l'occasion d'examiner les preuves et d'en juger. Toutes les parties intéressées sont appelées à contribuer de leur mieux à l'éclaircissement total de cet incident.

Le Gouvernement fédéral exprime l'espoir que les responsables seront punis et que les familles des passagers morts ainsi que de l'équipage de l'avion seront dédommagées.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Etant donné l'heure tardive, je me propose d'ajourner la séance. Avant de ce faire, je donne la parole au représentant de la République de Corée, qui souhaite faire une nouvelle déclaration.



M. PARK (République de Corée) (interprétation de l'anglais) : J'hésite à commenter la déclaration faite par le représentant de la Corée du Nord ce matin. D'une part, les observations de la Corée du Nord, qui ont été également distribuées dans un document, sont tellement fausses qu'au début je pensais qu'elles ne méritaient pas de réponse. D'autre part, je ne tiens pas à perturber davantage l'atmosphère du Conseil.

Toutes les preuves - photos prises à Vienne et à Belgrade, faux passeports, billets d'avion, livres de code, ampoules de poison, débris de l'appareil déchiqueté par une explosion, dépouille de l'individu dénommé Kim Sung-il - tout cela vient appuyer et étoffer la confession librement consentie par l'espionne nord-coréenne Kim Hyon-hui. Nous avons également des photos qui prouvent que la Kim Hyon-hui de Bahreïn est la même que celle qui était à Séoul.

J'ai ici quelques autres photos. Elles se passent d'explication. J'ai aussi d'autres preuves. Voici une ampoule de poison. Celle-ci a été utilisée par l'espionne. Voici une autre ampoule de poison dont le verre a été brisé et dont le contenu a été ingurgité par l'espion. J'ai ici une réplique de l'appareil radio qui a été utilisé comme bombe à retardement. Je n'ai pas les bombes; les membres savent pourquoi.

Il est par conséquent inutile de rappeler ces preuves ou de réfuter un à un les points mentionnés ici par le représentant de la Corée du Nord. J'essaierai donc d'être bref. Nous avons entendu des récits étranges de la part de la délégation nord-coréenne ce matin. Pour nous, ils ne sont que fiction et élucubrations maladroites qui semblent si absurdes que je n'ai parfois pu m'empêcher de penser qu'elles étaient parfois drôles et parfois pitoyables. Il me semble que tous les mots sordides du dictionnaire ne suffiraient pas à exprimer notre profond dégoût devant la déclaration de la Corée du Nord. J'espère seulement qu'il ne s'agit pas là du cri d'un désespoir diabolique. Je suis certain que personne ici n'a cru les propos de la délégation nord-coréenne. La déclaration de son représentant comprenait également des attaques injustifiées et inadmissibles contre le Japon et Bahreïn, et nous en avons été profondément choqués.

Face à l'hostilité prolongée et flagrante, la République de Corée n'a jamais perdu de vue la sagesse de l'avertissement qu'on attribue à un philosophe allemand, à savoir que : "Quiconque lutte contre des monstres devrait faire attention de ne pas soi-même devenir un monstre". Ainsi, nous érigeons en République de Corée une

M. Park (Rép. de Corée)

démocratie, une société ouverte à économie moderne en expansion. Par contraste, en Corée du Nord a été érigée une machine d'Etat monstrueuse de contrôle et d'oppression qui ne pourrait se maintenir sans les tromperies, l'endoctrinement, l'agression et l'aventurisme à l'étranger. Ce terrorisme d'Etat nord-coréen est le symptôme national de ce régime monstrueux.

C'est ce contraste frappant entre ces deux réalités, celle du Sud et celle du Nord, qui a ému plus que tout l'espionne nord-coréenne lorsqu'elle a été amenée dans mon pays en décembre dernier. Son esprit, longuement endoctriné, formé rigoureusement aux techniques du terrorisme, parfaitement discipliné, lorsque confronté aux réalités de la vie dans le Sud, a été libéré et a déversé une confession hargneuse. Ici, je voudrais citer certaines des observations formulées par Kim Hyon-hui, agent nord-coréenne avouée, lors de sa première conférence de presse en janvier 1988.

Question : On nous a dit qu'au début vous avez gardé le silence sur votre participation à l'incident tragique. Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis?

Réponse : Au début, j'étais fermement résolue à garder le silence au prix de ma vie pour protéger la réputation de mon chef bien-aimé, Kim Jong-il. Mais j'ai vu bien des choses en circulant dans les rues et j'ai beaucoup appris en regardant la télévision. De plus, les autorités sud-coréennes m'ont traitée aimablement, ce qui m'a touchée. Par conséquent, j'ai appris que ce qu'on m'avait enseigné sur la Corée du Sud était tout à fait différent de ce que j'ai constaté ici. Progressivement, j'ai vu la lumière. J'ai compris qu'on m'avait toujours trompée au Nord. J'ai senti que j'avais été trahie et j'en ai éprouvé beaucoup de ressentiment. Tout cela m'a amenée à changer d'avis et à décider de tout révéler sur le sabotage.

Question : Depuis votre arrivée en Corée, qu'avez-vous vu et ressenti? Quel est votre état d'esprit maintenant?

Réponse : En fait, au début je ne pouvais trouver le courage de paraître devant le public, en raison du crime que j'avais commis et parce que mes pensées allaient vers ceux qui sont morts dans l'incident, vers leurs familles et vers le peuple du Sud qui a été profondément choqué. Par conséquent, j'ai refusé de donner une conférence de presse et supplié qu'on me laisse mourir en paix. J'ai cependant changé d'avis, impressionnée par beaucoup de choses nouvelles. J'ai vu beaucoup de choses en parcourant les rues. J'ai vu comment Séoul s'est développée et dans quelle liberté les gens vivent."

M. Park (Rép. de Corée)

J'ai également beaucoup appris en regardant la télévision. Bien que je n'y aie pas pris part, j'ai vu à la télévision que les Sud-Coréens pouvaient décider librement de leur choix lors des élections présidentielles. J'ai appris ce qu'était la liberté.

J'ai également regardé des programmes d'enseignement télévisés, relatant avec fierté la longue histoire nationale. L'identité nationale est plus forte ici que dans le Nord. Le Sud développe notre patrimoine national. Après avoir constaté à quel point le Sud tel qu'il est réellement est différent du Sud tel que l'on s'efforce de le décrire dans le Nord, j'étais obligée de changer d'avis.

Je mérite de mourir 100 fois pour le crime que j'ai commis, mais j'ai estimé que je devais dévoiler la vérité sur l'incident pour me racheter et me repentir vis-à-vis des familles des victimes, aussi modeste que soit mon geste. C'est pourquoi j'ai consenti à participer à cette conférence de presse. J'espère qu'il ne se produira plus jamais d'incidents aussi insensés que celui-là, qui provoquent la mort de nombreux innocents."

A mon avis, ces paroles constituent la réponse la plus éloquente aux allégations faites ce matin par le représentant de la Corée du Nord. Elles représentent le triomphe de la vérité sur le mensonge et la réaffirmation que l'intégrité et l'indépendance de l'esprit humain l'emportent toujours sur le contrôle de la pensée et l'asservissement de l'individu. Elles soulignent la force suprême de la République de Corée et la faiblesse fondamentale de la Corée du Nord. Elles devraient donc être un dernier avertissement pour les autorités nord-coréennes. Nous aimerions demander instamment à la Corée du Nord de se réveiller avant qu'il ne soit trop tard, de sortir maintenant de son long cauchemar.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant du Japon a demandé la parole. Je la lui donne.

M. KAGAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Etant donné l'heure tardive, la délégation japonaise se réserve le droit de répondre à la déclaration faite par le porte-parole de la Corée du Nord.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a demandé la parole. Je la lui donne.

M. PAK (République populaire démocratique de Corée) (interprétation de l'anglais) : Etant donné l'heure tardive, je serai très bref et me réserve le droit d'intervenir à un stade ultérieur. Le représentant de la Corée du Sud vient de parler des preuves que Séoul aurait prétendument en sa possession. Mais je tiens à dire ici que plus les autorités sud-coréennes s'acharnent à présenter des preuves qu'elles prétendent avoir en leur possession, plus elles prouvent que les résultats de leur enquête ne sont que des fabrications, l'une après l'autre.

Quant aux aveux de la personne que les Sud-Coréens appellent "Mayumi", je puis prouver aux membres du Conseil que la dame en question présente à la conférence de presse n'était qu'une comédienne, escortée depuis Bahreïn. Toute la confession a été concoctée par l'Agence sud-coréenne de planification de la sécurité nationale, qu'ils le veuillent ou non. Donc, toutes les remarques que vient de faire le représentant de la Corée du Sud sont fausses et sans fondement.

Il y a autre chose que j'aimerais dire au Conseil. Le palmarès de la Corée du Sud tout au long de l'histoire fait apparaître le caractère impitoyable de ses dirigeants : ce n'est pas par hasard qu'ils ont tué et massacré leur propre peuple. Tous les membres du Conseil se souviendront des massacres perpétrés par les dirigeants sud-coréens à Kwanju, en mai 1980, contre leur propre population. Plus de 2 000 personnes ont été massacrées de façon barbare et aveuglément sur ordre du dirigeant sud-coréen pour lui permettre de conserver le pouvoir. Les preuves ne manquent pas non plus qui montrent que les dirigeants sud-coréens n'hésitent pas à sacrifier leur propre peuple pour se maintenir au pouvoir. L'incident de l'avion de transport civil de 1983 en est un autre exemple. Je m'abstiendrai d'en parler en détail.

J'ai beaucoup de choses à dire au Conseil qui montreront à quel point sont sans fondement les allégations et les assertions de la Corée du Sud et qui montreront aussi la brutalité de ses dirigeants. Mais, compte tenu de l'heure tardive, je me réserve le droit d'intervenir à un stade ultérieur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour aura lieu demain, mercredi 17 février 1988, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 15.